

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NORMANDIE

Projet Transitions Architecture et Paysage (TAP)-Facilitation

MAPA ENSAN 2026- 10-TAP Facilitation

Objet du marché :

Prestation de services de facilitation pour la préparation, l'animation et le bilan de la première année du projet TAP

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Identification du pouvoir adjudicateur

Désignation	École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie (ENSA Normandie)
Adresse	27 Rue Lucien Fromage 76160 à Darnétal
Référence du marché	MAPA ENSAN TAP -2026-10-facilitation
Nomenclature	Code CPV principal : 79952000-2 – Services d'organisation d'événements
	Codes CPV complémentaires : 80000000-4 – Services d'enseignement et de formation
	73200000-4 – Services de conseil en recherche et développemen
Durée du marché	13 mois ferme à partir de la date de notification du marché

Identification du candidat / titulaire

Raison sociale / Nom prénom	
Forme juridique	
Adresse	
SIRET	
Code APE/NAF	
Numéro TVA intracommunautaire	
Représentant légal (nom et qualité)	
Téléphone	
Courriel	
RIB / IBAN	

Engagements du candidat

Le candidat soussigné, après avoir pris connaissance du dossier de consultation des entreprises (RC, AE, CCAP, CCTP et DPGF/BPU) s'engage à exécuter le marché aux conditions indiquées dans les pièces constitutives du marché, pour les prix ci-après :

Décomposition du prix global et forfaitaire

Désignation de la prestation	Prix HT (€)	TVA (€)	Prix TTC (€)
Prestation de base (Phases 1 à 6 – prestations obligatoires)			
TOTAL GÉNÉRAL			

Le taux de TVA applicable est de : %

Le candidat déclare que les prix proposés sont fermes et définitifs pour toute la durée du marché.

Le paiement sera effectué par virement bancaire dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture, conformément à la réglementation en vigueur.

Déclarations sur l'honneur

Le candidat atteste sur l'honneur :

- Ne pas avoir fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du Code de la commande publique ;
- Être en règle au regard des obligations fiscales et sociales (cotisations sociales, impôts et taxes) ;
- Ne pas être en état de liquidation judiciaire ou de redressement judiciaire sans autorisation de poursuivre l'activité ;
- Ne pas faire l'objet d'une procédure d'exclusion des marchés publics ;
- Ne pas avoir fait l'objet, au cours des deux années précédentes, d'une condamnation pour pratiques anticoncurrentielles.

Signature

Fait à	
Le	
Nom et qualité du signataire	
Signature et cachet	